

Questions orales

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Je vais vous dire ce que je peux, monsieur le Président. Nous sommes en train de terminer le calcul nécessaire pour effectuer un paiement provisoire en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Nous espérons le mettre à la poste pour que les producteurs le reçoivent d'ici le 1^{er} mai. Nous avons pris cette mesure grâce à une modification que nous avons fait apporter à la loi. Nous n'avons pas fait comme le gouvernement précédent, c'est-à-dire distribuer un maigre paiement à des fins politiques en pleine campagne électorale. Nous le faisons avant la période des semailles du printemps pour qu'il serve aux agriculteurs à ensemercer leurs champs.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre sait que ce paiement est destiné à la présente campagne agricole, non à celle qui s'en vient. Comment se fait-il que le gouvernement soit capable de trouver un milliard de dollars pour renflouer des banques en l'espace de la fin de semaine de la Fête du Travail, mais incapable d'en faire autant pour les agriculteurs?

M. Hnatyshyn: Vous autres, vous recourez aux mêmes rédacteurs que le NPD.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Tout d'abord, monsieur le Président, le député devrait savoir que nous n'avons pas renfloué les banques. On s'est occupé plutôt des déposants qui avaient de l'argent dans ces banques.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Allez dire ça en Saskatchewan.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Mayer: Allez, riez. Il devrait également savoir que nous avons annoncé hier deux autres décisions. Nous bloquons les droits maximums imposés par les sociétés exploitant des éleveurs à grain aux terminaux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le NPD ne ferait pas ça.

● (1430)

M. Mayer: Vous voulez que nous ne le fassions pas? Est-ce là ce que veut dire l'opposition? Je puis comprendre les libéraux parce qu'ils ne comptent pas d'agriculteurs dans leurs rangs, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): C'est à titre d'agriculteur que je pose ma question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. En avril 1984, le ministre actuel a critiqué le gouvernement libéral en présentant à la Chambre une motion par laquelle il blâmait le gouvernement de n'avoir pas reconnu l'importance du secteur agricole. Sa motion exhortait également le gouvernement à lutter contre la baisse des prix initiaux du grain de l'Ouest.

M. le Président: A l'ordre. Une simple question, je vous prie.

M. Hovdebo: Comment le ministre peut-il faire ce genre de déclaration et s'attaquer par la suite au prix du grain de l'Ouest, comme il l'a fait dans son annonce hier?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): J'ai dit hier au moment de l'annonce que nous sommes dans une situation très délicate. En tant qu'agriculteur de Prince Albert, le député sait que nous nous heurtons aux mêmes problèmes lorsque nous nous adressons à la banque, le printemps venu, pour obtenir du financement pour nos cultures. J'ai dit que nous allons faire des paiements aussi importants que possible au titre de la stabilisation du grain de l'Ouest et les remettre aux producteurs pour le . . .

M. Benjamin: C'est leur argent.

M. Mayer: Oui, en partie. Un tiers leur appartient, et les deux autres tiers appartiennent au gouvernement, auquel il incombe de décider du montant du paiement provisoire et de la date à laquelle il sera effectué. Nous avons annoncé hier que nous allons envisager très sérieusement de prendre des mesures à l'égard du prix intérieur. Notre pays a ouvert la voie, depuis toujours, dans les accords internationaux sur le blé, et le Canada a présidé la réunion que le Conseil international du blé a tenue dernièrement à Londres pour étudier le prix du blé international . . .

M. le Président: A l'ordre. Une brève question supplémentaire.

ON DEMANDE UN PAIEMENT PROVISOIRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Le ministre va-t-il annoncer au moins un paiement provisoire de \$2.50 le boisseau pour sauver de la faillite des milliers d'agriculteurs menacés à la suite de l'annonce qu'il a faite hier?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, ce qui complique les choses pour le Canada ainsi que pour l'Argentine et l'Australie, sur le marché international du grain, c'est que nos trois pays exportent une importante partie de leur production céréalière. Il est très difficile au Canada de livrer concurrence aux Américains et aux Européens dans le cadre d'une guerre des prix que bon nombre d'entre nous jugeons ridicule.

Nous nous efforçons de collaborer avec les autres pays exportateurs pour nous assurer que lorsqu'ils adoptent des programmes, cela n'est pas pour effet de provoquer une chute des prix et de faire du tort à tous les producteurs. Le Canada a ouvert la voie pour la tenue de ces entretiens.

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES SOMMES VERSÉES AUX AGRICULTEURS CANADIENS ET AMÉRICAINS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au premier ministre. Pourquoi les agriculteurs canadiens vont-ils recevoir \$3 par boisseau dans le cadre des dispositions actuelles alors que les agriculteurs américains vont recevoir \$6 le boisseau, soit le double, si l'on tient compte de certains paiements? Le premier ministre va-t-il essayer de compenser cette différence d'une façon ou d'une autre afin d'éviter que le nombre de faillites agricoles n'augmente encore davantage et d'épargner des épreuves supplémentaires à nos agriculteurs?